

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 704

13 avril 2011

### SOMMAIRE

AD Consulting International S.à r.l. ....	33792	Miya S. à r.l. ....	33756
Airport City Cologne 1 S. à r.l. ....	33791	Negentropy SICAV-SIF ....	33755
Asset Backed-D S.A. ....	33791	New Village Fund ....	33764
Automotive Sealing Systems S.A. ....	33792	Nomura Bank (Luxembourg) S.A. ....	33764
Balderton Capital IV L1 S.à r.l. ....	33746	Novorossiysk Port Capital S.A. ....	33755
Business Management Group Holding S.A. .....	33790	Office Park Findel F4 S.A. ....	33772
Compagnie Financière Van Wittenberge et Fils ....	33770	Oper S.à r.l. ....	33772
Compagnie Financière Van Wittenberge et Fils SPF ....	33770	Or-ICB S.A. ....	33769
ConvaTec Healthcare E S.A. ....	33765	Ostregion Holdinggesellschaft Nr. 1 S.à r.l. .....	33770
Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l. .....	33756	Ostregion Investmentgesellschaft Nr. 1 S.A. ....	33770
Crystal Aqua S.A. ....	33765	Parworld ....	33775
DB Valoren S.à r.l. ....	33773	Penta CLO 1 S.A. ....	33772
Denebola ....	33783	Perus 1 S.à r.l. ....	33778
DENEBOLA Spf S.A. ....	33783	Perus Investments S.à r.l. ....	33775
DWS Invest ....	33790	Phrazer.Com ....	33778
FDV Venture ....	33786	Polar Investments ....	33774
HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l. ....	33778	SB Capital S.A. ....	33782
hop communication sàrl ....	33789	Schulerimmo SA ....	33754
Ianua S.A. ....	33791	Selexio Management Sarl ....	33786
Kulczyk Investments S.A. ....	33755	Signum Holdings 1 S.à r.l. ....	33785
Landmark S.A. ....	33756	Signum Luxembourg I S.A. ....	33782
LeaseFin No 1 S.A. ....	33746	Steel Capital S.A. ....	33782
Maphilux S.A. ....	33763	The Kif Company S.A. ....	33786
MB Capital S.A. ....	33763	UBS (Lux) Key Selection SICAV ....	33789
Mitotech S.A. ....	33764	Virginia Group S.à r.l. ....	33775
Miya Luxembourg Holdings S. à r.l. ....	33756	Whitehall Street International Repia Fund 2005, S.à r.l. ....	33789

**LeaseFin No 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 122.157.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011:*

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 25 février 2011.

- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 25 février 2011.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2011029599/16.

(110034976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

**Balderton Capital IV L1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 263.736,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 154.351.

In the year two thousand and ten, on the 16th day of December.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Balderton Capital IV, L.P., a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the companies register of Delaware under number 4631756, acting by its general partner (the "Sole Shareholder").

hereby represented by Mr. Romain Sabatier, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 16 December 2010

I. The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration;

II. The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Balderton Capital IV L1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of seventeen thousand three hundred and seventy US Dollars (USD 17,370) divided into seventeen thousand three hundred and seventy (17,370) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, with registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B0154351 and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 9 July 2010, (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended on 20 October 2010 (the "Articles of Incorporation").

III. The appearing party, represented as above stated, recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To appoint Ms. Alison Mary Brownhill, residing professionally at 20, Balderton Street, London, W1K6TL and Ms. Beatrix Mira Spangenberg, residing professionally at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg as managers of the Company for an unlimited duration;

2. To create two new classes of shares to be denominated class A and class B shares having the same rights as set out in the Company's articles of incorporation, it being understood that the existing seventeen thousand three hundred and seventy (17,370) shares in the Company will not be allocated to any class of shares and will be referred to as ordinary shares.

3. To increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and forty six thousand three hundred and sixty six US Dollars (USD 246,366) so as to raise it from its current amount of seventeen thousand three hundred and seventy US Dollars (USD 17,370), divided into seventeen thousand three hundred and seventy (17,370) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, to an amount of two hundred and sixty three thousand seven hundred and thirty six US Dollars (USD 263,736) divided into two hundred and sixty three thousand seven hundred and thirty six (263,736) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

4. To issue (i) eighty seven thousand and ninety nine (87,099) class A ordinary shares, and (ii) one hundred and fifty nine thousand two hundred and sixty seven (159,267) class B ordinary shares, all with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, having the rights and privileges set out in the Company's amended articles of association and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

5. To accept the subscription by the Sole Shareholder of (i) eighty seven thousand and ninety nine (87,099) class A ordinary shares, and (ii) one hundred and fifty nine thousand two hundred and sixty seven (159,267) class B ordinary shares, all with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and the full payment of such shares by a contribution in kind consisting of (i) nine hundred and fifty seven (957) B preferred shares with a nominal value of one (EUR 1) each held by the Sole Shareholder in ScytI Secure Electronic Voting S.A., a public limited company governed by the laws of Spain, having its registered office at Barcelona (Spain), calle Tuset, 20-24, bearer of the Spanish Taxpayer Identification number A-62604087, registered within the Commercial Registry of Barcelona under Volume 40230, Sheet 125, Page B-234692 and (ii) two hundred four thousand five hundred and forty five (204,545) D shares, forty five thousand five hundred and ninety-two (45,592) E shares, six thousand nine hundred and seventy-one (6,971) E' shares and forty two thousand seven hundred and seventy seven (42,777) F shares all with a nominal value of zero point zero one euro (EUR 0.01) each held by the Sole Shareholder in Talend S.A., a public limited liability company governed by the laws of France, having its registered office at 9, rue Pages 92150 Suresnes, France, registered with the trade register of the Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre, under number 484175252.

6. To amend article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items.

7. To amend article 24 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items.

8. To amend article 26 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items.

9. Miscellaneous. The appearing party, represented as above stated requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited duration:

- Ms. Alison Brownhill, born in Nottingham (United Kingdom) on 1 January 1963 with professional address at 20, Balderton Street, London, W1K6TL; and

- Ms. Beatrix Mira Spangenberg, born in Schwedt Oder (Germany) on 14 September 1977, residing professionally at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The board of managers of the Company is now composed as follows:

- Mr. Simon Willy Paul Ghislain Henin, manager;

- Ms. Alison Brownhill, manager;

- Ms. Beatrix Mira Spangenberg, manager.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to implement a tracking share scheme and to create two classes of ordinary shares to be denominated class A, and class B shares having the same rights as set out in the Company's articles of association, it being understood that the existing seventeen thousand three hundred and seventy (17,370) shares in the Company will not be attached to any class of shares.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and forty six thousand three hundred and sixty six US Dollars (USD 246,366) so as to raise it from its current amount of seventeen thousand three hundred and seventy US Dollars (USD 17,370), divided into seventeen thousand three hundred and seventy (17,370) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, to an amount of two hundred and sixty three thousand seven hundred and thirty six US Dollars (USD 263,736) divided into two hundred and sixty three thousand seven hundred and thirty six (263,736) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to issue (i) eighty seven thousand and ninety nine (87,099) class A ordinary shares, and (ii) one hundred and fifty nine thousand two hundred and sixty seven (159,267) class B ordinary shares, all with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

*Fifth resolution*  
*Subscription -Payment*

Thereupon, now appears Mr. Romain Sabatier, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on 16 December 2010.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to (i) eighty seven thousand and ninety nine (87,099) class A ordinary shares, and (ii) one hundred and fifty nine thousand two hundred and sixty seven (159,267) class B ordinary shares, all with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (collectively, the "New Shares") and to make payment in full for all such New Shares by a contribution in kind consisting of the following:

(i) nine hundred and fifty seven (957) B preferred shares with a nominal value of one (EUR 1) each held by the Sole Shareholder in ScytI Secure Electronic Voting S.A., a public limited company governed by the laws of Spain, having its registered office at Barcelona (Spain), calle Tuset, 20-24, bearer of the Spanish Taxpayer Identification number A62604087, registered within the Commercial Registry of Barcelona under Volume 40230, Sheet 125, Page B-234692 (the "ScytI Shares"); and

(ii) two hundred four thousand five hundred and forty five (204,545) D shares, forty five thousand five hundred and ninety-two (45,592) E shares, six thousand nine hundred and seventyone (6,971) E' shares and forty two thousand seven hundred and seventy seven (42,777) F shares with a nominal value of zero point zero one euro (EUR 0.01) each held by the Sole Shareholder in Talend S.A., a public limited liability company governed by the laws of France, having its registered office at 9, rue Pages 92150 Suresnes, France, registered with the trade register of the Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre under number 484175252 (the "Talend Shares"), the Talend Shares and the ScytI Shares, the "Contributed Shares").

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that it is the owner of the Contributed Shares which are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contributed Shares to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contributed Shares to the Company.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contributed Shares has been certified at their fair market value of two hundred and forty six thousand three hundred and sixty six US Dollars (USD 246,366) in a declaration of contribution signed by the representatives of the Sole Shareholder and confirmed in a declaration of recipient company signed by the sole manager of the Company. A copy of the contribution declaration, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon the Sole Shareholder resolves to accept the subscription and payment by the subscriber of the New Shares and to allot such New Shares of the Company to Balderton Capital IV, L.P., prenamed.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED that the financial rights attached to the classes of shares shall track specific assets and liabilities of the Company amongst as follows: (i) the class A shares shall track the eighty seven thousand and ninety nine (87,099) class A shares in Balderton Capital IV L2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B0154355 (the "Subsidiary") and (ii) the class B shares shall track the one hundred and fifty nine thousand two hundred and sixty seven (159,267) class B shares in the Subsidiary.

*Seventh resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVED to amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

**" Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at two hundred and sixty three thousand seven hundred and thirty six US Dollars (USD 263,736) divided into seventeen thousand three hundred and seventy (17,370) ordinary shares eighty seven thousand and ninety nine (87,099) class A ordinary shares ("Class A Shares") and one hundred and fifty nine thousand two hundred and sixty seven (159,267) class B ordinary shares ("Class B Shares") with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The 17,370 ordinary shares, the Class A Shares and the Class B Shares are individually referred to as a "Share" and together as the "Shares".

The holders of the 17,370 ordinary shares and the Shares are individually referred to as a "Shareholder" and together as the "Shareholders".

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The sole shareholder or the shareholders, as the case may be, may create additional classes of shares, split or divide the existing classes of shares. Each class of shares shall, unless otherwise provided for in these Articles of Incorporation correspond to a distinct share of the assets and liabilities of the Company. Any share premium paid in respect of any shares of a specific class of shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares of the Company. As between the shareholders of the Company, each class of shares shall be treated as a separate class. The rights of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a specific class of shares or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or liquidation of a class of shares are, except as otherwise provided for in these Articles of Incorporation or under applicable laws, strictly limited to the assets of that class of shares and the assets of that class of shares shall be exclusively available to satisfy such shareholders only. The sole shareholder or the shareholders, as the case may be, whose rights are not related to a specific class of shares shall have no rights to the assets of any class of shares. Unless otherwise provided for in these Articles of Incorporation, no resolutions the shareholders may be taken which would affect the rights of the shareholder of a given class of shares without the prior approval of the shareholders, as the case may be, whose rights relate to that specific class of shares. Any decisions or actions taken in violation of this limitation shall be null and void. Any quorum and/or voting requirements shall apply mutatis mutandis at the level of each class of shares.

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to amend article 24 of the Articles of Incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 24. Allocation of the results.** The Sole Shareholder has allocated the Company's assets and liabilities amongst the classes of shares as follows: (i) the Class A Shares shall track the eighty seven thousand and ninety nine (87,099) class A shares in Balderton Capital IV L2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B0154355 (the "Subsidiary"), and (ii) the Class B Shares shall track the one hundred and fifty nine thousand two hundred and sixty seven (159,267) class B Shares in the Subsidiary.

Henceforth for all intents and purposes, the shares of a given class of shares shall track and reflect the performance of the assets and liabilities in the same class of shares only. To the extent permitted by article 72-1 of the Law, and to the extent that the Company's profits and losses account shows distributable profits, the profits may only be shared within a given class of shares by the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, of the same class and shall not impact the results of any other class of shares and as the case may be, the losses may only be shared within a given class of shares by the shareholders of the same class and shall not impact the results of any other class of shares.

The result of each class of shares will consist of the balance of all income, profits or other receipts paid or due in respect of the assets of the same class of shares (including capital gains, dividend distributions and/or liquidation surpluses) and the amount of expenses, losses, taxes and other fund transfers incurred by the Company during the relevant financial period which can regularly and reasonably be allocated to management and operation of the same class of shares.

All income and charges which may not be allocated to any specific class of shares shall be allocated to all the Classes of shares on a pro rata basis of the shares issued in each class of shares.

Five per cent (5%) of the net profits per class of shares shall be allocated to the legal reserve account, provided that such allocation shall be limited to five per cent (5%) of the net profits determined on an aggregate basis of all class of shares; this deduction ceases to be compulsory as soon as the legal reserve account reaches ten per cent (10%) of the capital of the Company on an aggregate basis, and the allocation shall resume each time the maximum allocation is no longer fulfilled on an aggregate basis.

After the allocation of any profits to the legal reserve, all further profits shall be allocated within each class of shares to existing losses, if any, to the payment of a dividend to the holders of the relevant shares, or be carried forward.

In the event of the payment of a dividend, each class of shares shall be entitled to a fraction of the total profit distributed, taking into account (i) the total equity (par value and share premium) represented by each share of this class of shares at the time of the relevant payment of dividend, and (ii) the portion of the legal reserve account of the Company, constituted by net profits originating from this class of shares. The shareholders shall have discretionary power to dispose of any profits which may not be allocated to a specific class of shares. The shareholders shall approve the separate accounts simultaneously with the general accounts of the Company in accordance with law.

#### *Ninth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVED to amend article 26 of the Articles of Incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may

be, which will determine their powers and their compensation, it being specified that the liquidator(s) shall treat each class of shares as a distinct compartment for the purposes of its liquidation."

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand five hundred euro (2.500.-EUR).

#### *Declaration*

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le 16 décembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Balderton Capital Partners IV, L.P., un limited partnership constitué au Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801, Wilmington, Delaware, Etats Unis d'Amérique, enregistré au registre des sociétés du Delaware sous le numéro 4631756, agissant au nom de son associé commandité (l'"Associé Unique"),

ici représenté par Monsieur Romain Sabatier, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2010.

I. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et soussignée par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare qu'il détient, au moment de l'acte, toutes les actions émises par Balderton Capital IV L1 S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social d'un montant de dix-sept mille trois cent soixante dix US Dollars (USD 17.370) divisé en dix-sept mille trois cent soixante dix (17.370) d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) chacune, ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B0154351 et constituée, selon le droit Luxembourgeois, suivant acte du notaire Maître Gérard Lecuit, notaire résidant au Luxembourg, le 9 juillet 2010 (la "Société"). Les statuts (les "Statuts") de la Société ont été modifiés le 20 octobre 2010.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Nomination de Mme Alison Mary Brownhill, demeurant professionnellement au 20, Balderton Street, W1K6TL Londres et de Mme Beatrix Mira Spangenberg, demeurant professionnellement au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg en tant que gérants de la Société;

2. Création de deux nouvelles catégories de parts sociales portant les dénominations catégorie A et catégorie B et ayant les mêmes droits et privilèges tel que définis dans les Statuts, étant entendu que les dix-sept mille trois cent soixante dix (17.370) parts sociales déjà existantes dans la Société ne seront rattachées à aucune classe d'action et seront réévaluées comme parts sociales ordinaires.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante six mille trois cent soixante-six US Dollars (USD 246.366) de manière à le porter de son montant actuel de dix-sept mille trois cent soixante dix US Dollars (USD 17.370), divisé en dix-sept mille trois cent soixante dix (17.370) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) chacune, à un montant de deux cent soixante trois mille sept cent trente-six US Dollars (USD 263.736), divisé en deux cent soixante trois mille sept cent trente-six (263.736) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) chacune.

4. Emission de (i) quatre vingt sept mille quatre vingt dix-neuf (87.099) parts sociales ordinaires de catégorie A et (ii) cent cinquante neuf mille deux cent soixante-sept (159.267) parts sociales ordinaires de catégorie B, toutes ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) chacune, ayant les droits et privilèges déterminés par les statuts de la société tels que modifiés et participent aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'Associé Unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

5. Acceptation de la souscription par l'Associé Unique de (i) quatre vingt sept mille quatre vingt dix-neuf (87.099) nouvelles parts sociales de catégorie A et (ii) cent cinquante neuf mille deux cent soixante-sept (159.267) nouvelles parts sociales de Catégorie B, toutes ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) chacune et du paiement intégral de ces parts sociales par un apport en nature de (i) neuf cent cinquante-sept (957) parts sociales préférentielles de catégorie

B ayant une valeur nominale de 1 euro (EUR 1.-) chacune détenue par l'Associé Unique de Scytl Secure Electronic Voting S.A., une société anonyme de droit Espagnol, ayant son siège social à Barcelone (Espagne), calle Tuset, 20-24, enregistrée au registre du commerce de Barcelone sous le Volume 40230, fiche 125, Page B-234692 et (ii) deux cent quatre mille cinq cent quarante-cinq (204.545) parts sociales de catégorie D, quarante cinq mille cinq cent quatre vingt douze (45.592) parts sociales de catégorie E, six mille neuf cent soixante et onze (6.971) parts sociales de catégorie E' et quarante deux mille sept cent soixante dix sept (42.777) parts sociales de catégorie F ayant une valeur nominale de 0,01 euro (EUR 0.01.-) chacune détenue par l'Associé Unique de Talend S.A., une société anonyme de droit Français, ayant son siège social à 9, rue Pages 92150 Suresnes, France, enregistrée au registre du Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre, sous le numéro 484175252.

6. modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre sur les points ci-dessus.
7. modifier l'article 24 des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre sur les points ci-dessus.
8. modifier l'article 26 des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre sur les points ci-dessus.
9. Divers

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique A DECIDE de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Alison Mary Brownhill, née à Nottingham (Royaume-Uni) le 1<sup>er</sup> janvier 1963, demeurant professionnellement au 20, Balderton Street, W1K6TL Londres; et
- Mme Beatrix Mira Spangenberg, née à Schwedt Oder (Allemagne) le 14 septembre 1977, demeurant professionnellement au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg

Le Conseil de Gérance de la Société sera désormais composé comme suit:

- M. Simon Willy Paul Ghislain Henin, gérant;
- Mme. Alison Brownhill, gérant;
- Mme. Beatrix Mira Spangenberg, gérant.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique A DECIDE de mettre en place un mécanisme de parts sociales traçantes par la création de deux classes de parts sociales ordinaires portant les dénominations: catégorie A et catégorie B et ayant les mêmes droits et privilèges tel que définis dans les Statuts, étant entendu que les dix-sept mille trois cent soixante dix (17.370) actions déjà existantes dans la Société ne seront rattachées à aucune classe d'action.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique A DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante six mille trois cent soixante six US Dollars (USD 246.366) de manière à le porter de son montant actuel de dix-sept mille trois cent soixante dix US Dollars (USD 17.370), divisé en dix-sept mille trois cent soixante dix (17.370) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, à un montant de deux cent soixante trois mille sept cent trente six US Dollars (USD 263.736), divisé en deux cent soixante trois mille sept cent trente six (263.736) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique A DECIDE d'émettre (i) quatre vingt sept mille quatre vingt-dix neuf (87.099) parts sociales ordinaires de catégorie A et (ii) cent cinquante neuf mille deux cent soixante sept (159.267) parts sociales ordinaire de catégorie B, toute ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'Associé Unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

#### *Cinquième résolution*

##### *Souscription-Paiement*

Est ensuite intervenu Maître Romain Sabatier, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précité, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2010.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, précité, à (i) quatre vingt sept mille quatre vingt dix neuf (87.099) nouvelles parts sociales de catégorie A et (ii) cent cinquante neuf mille trois cent quarante et une (159.341) nouvelles parts sociales de catégorie B, toutes ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune (collectivement, les "Nouvelles Parts Sociales") et libérer intégralement toutes ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature consistant en ce qui suit:

(i) neuf cent cinquante-sept (957) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de 1 euro (EUR 1.-) chacune détenue par l'Associé Unique dans Scytl Secure Electronic Voting S.A., une société anonyme de droit Espagnol, ayant son

siège social au Barcelone (Espagne), calle Tuset, 20-24, enregistrée au registre du commerce de Barcelone sous le Volume 40230, fiche 125, Page B-234692, (les "Parts Sociales Scytl"); et

(ii) deux cent quatre mille cinq cent quarante-cinq (204.545) parts sociales de catégorie D, quarante cinq mille cinq cent quatre vingt douze (45.592) parts sociales de catégorie E, six mille neuf cent soixante et onze (6.971) parts sociales de catégorie E' et quarante deux mille sept cent soixante dix sept (42.777) parts sociales de catégorie F ayant une valeur nominale de 0,01 euro (EUR 0,01.-) chacune détenue par l'Associé Unique dans Talend S.A., une société anonyme de droit Français, ayant son siège social à 9, rue Pages 92150 Suresnes, France, enregistrée au registre du Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre, sous le numéro 484175252 (les "Parts Sociales Talend"), les Parts Sociales Scytl et les Parts Sociales Talend ensemble les ("Parts Sociale Apportées").

L'Associé Unique, précité, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il est le propriétaire des Parts Sociales Apportées qui sont exemptes de toute promesse, gage ou charge, si applicable, et qu'il ne subsiste aucun obstacle au libre transfert des Parts Sociales Apportées à la Société sans restriction ou limitation et que les instructions nécessaires ont été données pour entreprendre toutes les notifications, inscriptions et autre formalités afin d'accomplir une transmission valide des Parts Sociales Apportées à la Société.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare que la valeur de ces Parts Sociales Apportées a été attestée à leur juste valeur de marché à un montant de deux cent quarante six mille trois cent soixante six US Dollars (USD 246.366) dans une déclaration d'apport signée par les représentants de l'Associé Unique et confirmée dans une déclaration de société bénéficiaire signée par l'Associé Unique de la Société. Une copie de la déclaration d'apport, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et soussignée par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

Sur ce, l'Associé Unique décide d'accepter ladite souscription et le paiement par le souscripteur des Nouvelles Parts Sociales et d'attribuer ces Nouvelles Parts Sociales de la Société à Balderton Capital IV, L.P., précitée.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique A DECIDE que les droits financiers liés aux Actions lieront des actifs et passifs spécifique de la Société de la façon suivante: (i) les parts sociales de catégorie A lient les quatre vingt sept mille quatre vingt dix-neuf (87.099) parts sociales de catégorie A dans Balderton Capital IV L2 S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B0154355 (la "Filiale") et (ii) les parts sociales de catégorie B tracent les cent cinquante neuf mille deux cent soixante sept (159.267) parts sociales de catégorie B de la Filiale.

L'Associé Unique DECIDE de déléguer la mise en oeuvre de l'attribution susmentionnée à l'Associé Unique de la Société.

#### *Septième résolution*

Suite résolutions précédentes, l'Associé Unique A DECIDE de modifier les articles 5 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suivant:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent soixante trois mille sept cent trente six US Dollars (USD 263.736), divisé en dix-sept mille trois cent soixante dix (17.370) parts sociales ordinaires, quatre vingt sept mille quatre vingt dix-neuf (87.099) parts sociales ordinaires de Catégorie A ("Parts Sociales de Catégorie A") et cent cinquante neuf mille deux cent soixante sept (159.267) parts sociales ordinaires de Catégorie B ("Parts Sociales de Catégorie B"), ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) chacune et ayant toutes été entièrement libérées.

Il est fait référence aux 17.370 parts sociales ordinaires, aux Parts Sociales de Catégorie A et aux Parts Sociales de Catégorie B individuellement par le terme "Part sociale" et, ensemble, par le terme "Parts Sociales".

Il est fait référence aux détenteurs des 17.370 parts sociales ordinaires et des Parts Sociales individuellement par le terme "Associé" et, ensemble, par le terme "Associés". En plus du capital social, un compte de prime d'émission sera établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat au prorata des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

L'Associé Unique ou les Associés peuvent créer des Catégories additionnelles de parts sociales, diviser ou subdiviser les Catégories de parts sociales existantes. Chaque Catégorie de parts sociales doit, sauf disposition contraire dans les Statuts, correspondre à une part distincte de l'actif et du passif de la Société. Chaque prime d'émission versée pour toute part sociale ou une Catégorie spécifique de parts sociales suite à leur émission doit être allouée à un compte réserve de prime d'émission correspondant à cette Catégorie spécifique de parts sociales de la Société. Entre les associés de la Société, chaque Catégorie de parts sociales doit être traitée comme une Catégorie séparée. Les droits des associés de la Société qui (i) lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à une Catégorie spécifique de parts sociales ou (ii) sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'une Catégorie de parts sociales, sont, sauf disposition contraire dans les Statuts ou dans les lois applicables, strictement limités aux actifs de cette Catégorie de parts sociales et les actifs de cette Catégorie de parts sociales, sont exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés. Les associés dont les droits ne sont pas attachés à une Catégorie spécifique de parts sociales ne peuvent



avoir de droits sur les actifs d'une autre Catégorie de parts sociales. Toutes les décisions ou actions prises en violation de cette limitation sont nulles et non avenues. Toutes les exigences de quorum et/ou de vote doivent s'appliquer mutatis mutandis au niveau de chaque Catégorie de parts sociales".

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique A DECIDE de modifier l'article 24 des Statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suivant:

" **Art. 24. Affectation des Bénéfices.** L'Associé Unique a attribué l'actif et le passif de la Société parmi les Catégories de parts sociales de la façon suivante: (i) les Parts Sociales de Classe A lient les quatre vingt sept mille quatre vingt dix-neuf (87.099) parts sociales de Catégorie A dans Balderton Capital IV L2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B0154355 (la "Filiale") et (ii) les parts sociales de Catégorie B lient les cent cinquante neuf mille deux cent soixante sept (159.267) parts sociales de Catégorie B dans la Filiale.

Dorénavant, à toutes intentions et fins, les parts sociales d'une Catégorie de parts sociales donnée doivent exclusivement être liées à et refléter la performance des actifs et passifs de cette Catégorie de parts sociales. Dans les limites autorisées par l'article 72-1 de la Loi, et dans la mesure où le compte de résultat de la Société présente des profits distribuables, les profits ne peuvent être partagés qu'au sein d'une seule Catégorie de parts sociales donnée par les associés de la même Catégorie et ne doivent pas influencer pas les résultats d'autres Catégories de parts sociales et, le cas échéant, les pertes ne pourront être partagées qu'au sein d'une seule Catégorie de parts sociales donnée par les associés de cette Catégorie et n'influenceront pas les résultats d'autres Catégories de parts sociales.

Le résultat de chaque catégorie de parts sociales sera le solde entre tous revenus, profits, ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à la même Catégorie de parts sociales (incluant les plus-values, les distributions de dividendes et /ou les bonis de liquidation) et le montant des dépenses, pertes, impôts et autre transferts de fonds encourus par la Société pendant cette exercice social qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de cette Catégorie de parts sociales.

Tous produits et dépenses non attribués à une Catégorie de parts sociales en particulier seront alloués entre les différentes Catégories de parts sociales proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Catégorie de parts sociales.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de chaque Catégorie de parts sociales de la Société seront affectés au compte de la réserve légale de la Société, étant entendu que cette affectation sera limitée à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets agrégés de toutes les Catégories de parts sociales de la Société. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société et l'affectation sera réinitialisée dès que le montant d'affectation maximum n'est plus atteint pour toute la société.

Après l'affectation des bénéfices à la réserve légale, tout bénéfice supplémentaire sera alloué parmi chaque Catégorie de parts sociales aux pertes existantes, le cas échéant, au paiement d'un dividende aux détenteurs de parts sociales de la Catégorie concernée ou continuera à s'accumuler.

Dans le cas du paiement d'un dividende, chaque Catégorie de part sociale aura droit à une fraction du montant total des bénéfices distribués, en prenant en compte (i) le montant total des capitaux (valeur nominale et prime d'émission) représenté par chaque part sociale de cette Catégorie de parts sociales dont il est question, au moment dudit paiement du dividende, et (ii) de la portion de la réserve légale de la Société, constituée par les bénéfices nets générés par cette Catégorie de parts sociales. Les associés auront un pouvoir discrétionnaire de disposer de tous profits qui n'aura pas été rattaché à une Catégorie déterminée de parts sociales. Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la loi sur les Sociétés et la pratique courante."

#### *Neuvième résolution*

L'Associé Unique A DECIDE de modifier l'article 26 des Statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suivant:

" **Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments, étant donné que le(s) liquidateur(s) doivent traiter chaque Catégorie de parts sociales comme une entité distincte pour la liquidation."

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (2.500.-EUR).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sabatier, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57013. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010606/443.

(110012231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

---

**Schulerimmo SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 158.214.

L'an deux mil onze, le onze janvier.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

la société à responsabilité limitée GARE PARTICIPATIONS, s.à r.l., avec siège à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, immatriculée au R.C.S.L. sous le numéro B 45.722, constituée sous la dénomination de GARE IMMOBILIERE, S.à r.l. aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 29 du 25 janvier 1994, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'une assemblée générale extraordinaire actée par le prédit notaire Seckler en date du 12 décembre 2001, publiée au Mémorial C numéro 728 du 13 mai 2002,

représentée par son gérant: Monsieur Stéphane Merlet, employé privé, demeurant à Mamer,

nommé à cette fonction en vertu d'une décision des associés prise en assemblée générale du 18 janvier 2010, dont un extrait été publié au Mémorial C numéro 565 du 17 mars 2010.

Elle-même actionnaire unique de la société SCHULERIMMO S.A. avec siège à L-8399 Windhof, 7, rue des trois Cantons., constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 2010,

Lequel, es-qualité qu'il agit, déclare que c'est par erreur que l'acte de constitution renseigne sub «ASSEMBLE CONSTITUTIVE» au point 5. que «La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2017», et qu'au contraire, il faut lire:

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2016.

Le comparant prie le notaire de faire mention de la rectification ci-dessus au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de publier le présent rectificatif au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Capellen.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. MERLET, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 13 janvier 2011. Relation: CAP/2011/207. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010936/36.

(110012351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

---

**Novorossiysk Port Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.772.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011:*

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 25 février 2011.

- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 25 février 2011.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2011029608/16.

(110034971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Negentropy SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.322.

—  
*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 février 2011*

L'Assemblée générale ordinaire a décidé:

- De ré-élire Monsieur Ferruccio Ferrara, Monsieur Eric Ebermeyer et Monsieur Paul Guillaume en tant que Directeurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les états financiers pour l'année comptable se terminant le 31 août 2011;

- De renouveler le mandat de PriceWaterhouseCoopers en tant que Réviseurs d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les états financiers pour l'année comptable se terminant le 31 août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2011.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

François LEFEBVRE

*En tant qu'agent domiciliataire de NEGENTROPY SICAV-SIF*

Référence de publication: 2011029609/20.

(110034707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Kulczyk Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.198.

—  
*Extrait des résolutions du conseil de surveillance du 2 février 2011.*

En date du 2 février 2011, le conseil de surveillance a décidé de révoquer le mandat du membre B du directoire de Monsieur Paul Lamberts avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2011029597/14.

(110034577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Landmark S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 107.905.

Durch die außerordentliche Generalversammlung der Landmark S.A. am 1. Februar 2011 wurde Frau Cathrin Schwartz mit Wirkung zum 1. Februar 2011 zum Verwaltungsratsmitglied bestellt. Die Amtszeit endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013, die über den Jahresabschluss 2012 beschließt. Die Berufsadresse von Frau Cathrin Schwartz ist Caffamacherreihe 8, D-20355 Hamburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Landmark S.A.

Maria Löwenbrück / Andreas Giel

Référence de publication: 2011029600/14.

(110034772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Miya Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 135.522.

En date du 24 Février 2011, l'Associé Unique de la Société à pris la décision suivante:

- Démission du gérant B suivant, avec effet au 23 Février 2011:

M. Baruch OREN né le 2 juin 1959 à Hadera en Israël, résidant à Herzel 86, Hadera, Israël.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Miya Luxembourg Holdings S.à r.l.

Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011029602/15.

(110034695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Miya S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.157,90.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 133.905.

En date du 8 Février 2011, les associés de la Société ont pris la décision suivante:

- Nomination de Stephen Andrew Lynch III, né le 1<sup>er</sup> Juillet 1941, dans l'Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse 1020 Cotorro Ave, Coral Gables, 33146-3328 Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique, à la fonction de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Miya S.à r.l.

Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011029603/16.

(110034699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: ZAR 6.268.606,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 142.990.

In the year two thousand and ten, on the first of December.

Before Me Paul DECKER, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

CREDIT SUISSE AG, a company incorporated under the laws of Switzerland with registered office at Paradeplatz 8, 8001 Zurich, Switzerland, with registration number CH-020.3.923.549-1("CS AG"),

represented by Marianne BERNOU, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Zürich on 30 November 2010,

said proxy was signed ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary to be filed with this deed with the registration authorities; and

NEWSHELF 1072 (PROPRIETARY) LIMITED (TO BE RENAMED CREDIT SUISSE SPECIALISED FINANCE (SOUTH AFRICA) OR SUCH OTHER NAME ACCEPTABLE TO THE SOUTH AFRICAN REGISTRAR OF COMPANIES), a company with limited liability incorporated in accordance with the laws of the Republic of South Africa with registration number 2010/018676/07 whose principal office is situated at 150 West Street, Sandown, Sandton, 2196, South Africa ("CSSF"),

represented by Françoise SCHROEDER, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Guernsey on 30 November 2010,

said proxy was signed ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary to be filed with this deed with the registration authorities; and

CS AG and CSSF being the shareholders of CREDIT SUISSE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.À.R.L., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.990, incorporated pursuant to a deed recorded by Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on 10 November 2008 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 2879, on 2 December 2008 (the "Company"),

declared holding all the 500,100 shares, representing the entirety of the share capital of the Company,

requested the undersigned notary to act that:

*First resolution*

The shareholders resolved to create the following classes of PESCs in the share capital of the Company with the rights and obligations as set out in the articles of association of the Company:

- a class A206 PESCs (the "Class A206");
- a class A208 PESCs (the "Class A208");
- a class A209 PESCs (the "Class A209");
- a class A1001 PESCs (the "Class A1001");
- a class A301 PESCs (the "Class A301");
- a class A302 PESCs (the "Class A302");
- a class A303 PESCs (the "Class A303");
- a class A304 PESCs (the "Class A304");
- a class A901 PESCs (the "Class A901");
- a class A901.05 PESCs (the "Class A901.05"); and
- a class A901.06 PESCs (the "Class A901.06").

*Second resolution*

The shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of five million seven hundred sixty eight thousand five hundred six South African Rand (ZAR 5 768 506) so as to bring it from its current amount of five hundred thousand one hundred South African Rand (ZAR 500,100) to six million two hundred sixty eight thousand six hundred six South African Rand (ZAR 6 268 606) by issuing (the "PESCs Issuance"):

- i. five hundred thousand (500 000) Class A206 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of four hundred ninety nine million five hundred thousand South African Rand (ZAR 499 500 000);
- ii. five hundred thousand (500 000) Class A208 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of four hundred ninety nine million five hundred thousand South African Rand (ZAR 499 500 000);
- iii. two hundred thirty-eight thousand (238 000) Class A209 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of two hundred thirty seven million seven hundred sixty-two thousand South African Rand (ZAR 237 762 000);
- iv. six hundred eighty thousand and eight hundred sixteen thousand (680 816) Class A1001 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of six hundred eighty million one hundred thirty five thousand one hundred eighty four South African Rand (ZAR 680 135 184);
- v. four hundred ninety nine thousand six hundred ninety (499 690) Class A301 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of four hundred ninety nine million one hundred ninety thousand three hundred ten South African Rand (ZAR 499 190 310);

- vi. five hundred thousand (500 000) Class A302 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of four hundred ninety nine million five hundred thousand South African Rand (ZAR 499 500 000);
- vii. six hundred thousand (600 000) Class A303 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of five hundred ninety nine million four hundred thousand South African Rand (ZAR 599 400 000);
- viii. four hundred thousand (400 000) Class A304 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium three hundred ninety nine million six hundred thousand South African Rand (ZAR 399 600 000);
- ix. one million hundred thousand (1 100 000) Class A901 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of one billion ninety eight million nine hundred thousand South African Rand (ZAR 1 098 900 000);
- x. two hundred thousand (200 000) Class A901.05 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of one hundred ninety nine million eight hundred thousand South African Rand (ZAR 199 800 000); and
- xi. five hundred fifty thousand (550 000) Class A901.06 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of five hundred forty nine million four hundred fifty thousand South African Rand (ZAR 549 450 000).

#### AND THEN THERE APPEARED

CREDIT SUISSE FIRST BOSTON FINANCE (PROPRIETARY) LIMITED, a company with limited liability incorporated in accordance with the laws of the Republic of South Africa with registration number 2003/029553/07 whose principal office is situated at 27<sup>th</sup> Floor, LG Building, 1 Thibault Square, Cape Town, South Africa, 8001, ("CSFBB"),

represented by Marianne BERNOU, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Guernsey on 30 November 2010,

said proxy was signed ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary to be filed with this deed with the registration authorities.

CSFBB declared to subscribe, which the shareholders accepted, to the following classes of PESCOs in the aggregate amount of five million seven hundred sixty eight thousand five hundred six South African Rand (ZAR 5 768 506):

- i. five hundred thousand (500 000) Class A206 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of four hundred ninety nine million five hundred thousand South African Rand (ZAR 499 500 000);
- ii. five hundred thousand (500 000) Class A208 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) ) each and a share premium of four hundred ninety nine million five hundred thousand South African Rand (ZAR 499 500 000);
- iii. two hundred thirty-eight thousand (238 000) Class A209 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of two hundred thirty seven million seven hundred sixty-two thousand South African Rand (ZAR 237 762 000);
- iv. six hundred eighty thousand and eight hundred sixteen thousand (680 816) Class A1001 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of six hundred eighty million one hundred thirty five thousand one hundred eighty four South African Rand (ZAR 680 135 184);
- v. four hundred ninety nine thousand six hundred ninety (499 690) Class A301 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of four hundred ninety nine million one hundred ninety thousand three hundred ten South African Rand (ZAR 499 190 310);
- vi. five hundred thousand (500 000) Class A302 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of four hundred ninety nine million five hundred thousand South African Rand (ZAR 499 500 000);
- vii. six hundred thousand (600 000) Class A303 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of five hundred ninety nine million four hundred thousand South African Rand (ZAR 599 400 000);
- viii. four hundred thousand (400 000) Class A304 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium three hundred ninety nine million six hundred thousand South African Rand (ZAR 399 600 000);
- ix. one million hundred thousand (1100 000) Class A901 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of one billion ninety eight million nine hundred thousand South African Rand (ZAR 1 098 900 000);
- x. two hundred thousand (200 000) Class A901.05 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of one hundred ninety nine million eight hundred thousand South African Rand (ZAR 199 800 000); and
- xi. five hundred fifty thousand (550 000) Class A901.06 PESCOs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of five hundred forty nine million four hundred fifty thousand South African Rand (ZAR 549 450 000)

and to fully pay them by a contribution in kind (the "Contribution") consisting of a liquid, certain and immediately payable claim held by CSFBB against the Company of an amount of five billion seven hundred sixty-eight million five hundred and six thousand South African Rand (ZAR 5 768 506 000) and pay a share premium of five billion seven hundred sixty two million seven hundred thirty seven thousand four hundred ninety four South African Rand (5 762 737 494) which shall be allocated to the relevant share premium accounts of the Company and be freely distributable.

CSFBF as contributor, declared that:

- (a) it is the sole legal and beneficial owner of the Claim;
- (b) it has the power to transfer the Claim to the Company;
- (c) the Claim is free of any mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of preferential arrangement having similar effect; and
- (d) all further formalities shall be carried out in the Grand Duchy of Luxembourg and in each relevant country in order to duly formalise the transfer of the Claim to the Company and to render them effective anywhere and towards any third party.

The value of the Contribution is deemed to amount to five billion seven hundred sixty-eight million five hundred and six thousand South African Rand (ZAR 5 768 506 000). Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by the interim accounts of the Company as at 30 November 2010 and by a report of the managers of the Company on 30 November 2010, such report annexed to the present deed, attests that the managers acknowledge having been informed beforehand of the extent of their responsibility and being legally bound as managers of the Company owing the above described contributed Claim, expressly agree with its description, its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

All powers are conferred to any manager of the Company in order to carry out the registrations in the shareholders' register of the Company.

#### *Third resolution*

The shareholders resolved to change the share capital of the Company and to amend clause 5.2 of the articles of association as follows:

" **5.2.** The share capital is fixed at six million two hundred sixty eight thousand six hundred six South African Rand (ZAR 6 268 606), divided into hundred (100) Ordinary Shares, five hundred thousand (500,000) B Preference Shares, each with a par value of one South African Rand (ZAR 1) and the following classes of PESCs for an aggregate amount of five million seven hundred sixty eight thousand five hundred six (ZAR 5 768 506) PESCs:

- i. five hundred thousand (500 000) Class A206 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1);
  - ii. five hundred thousand (500 000) Class A208 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each;
  - iii. two hundred thirty-eight thousand (238 000) Class A209 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each;
  - iv. six hundred eighty thousand and eight hundred sixteen thousand (680 816) Class A1001 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each and a share premium of six hundred eighty million one hundred thirty five thousand one hundred eighty four South African Rand (ZAR 680 135 184);
  - v. four hundred ninety nine thousand six hundred ninety (499 690) Class A301 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each;
  - vi. five hundred thousand (500 000) Class A302 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each;
  - vii. six hundred thousand (600 000) Class A303 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each;
  - viii. four hundred thousand (400 000) Class A304 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each;
  - ix. one million hundred thousand (1 100 000) Class A901 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each;
  - x. two hundred thousand (200 000) Class A901.05 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each;
- and
- xi. five hundred fifty thousand (550 000) Class A901.06 PESCs with a par value of one South African Rand (ZAR 1) each."

#### *Valuation and Costs*

The share capital is estimated at EUR 625.306.050 (exchange rate on 1 December 2010: ZAR 1.- = EUR 0.1084).

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 5,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

## Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

*Beschlüsse der Gesellschafter vom 1. Dezember 2010*

Am ersten Dezember des Jahres zweitausendzehn.

Vor M<sup>e</sup> Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

CREDIT SUISSE AG, eine nach dem Recht der Schweiz gegründete Gesellschaft mit Sitz Paradeplatz 8, 8001 Zürich, Schweiz, eingetragen unter CH-020.3.923.549-1 ("CS AG"),

vertreten durch Marianne BERNOU, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher, am 30. November 2010 in Zürich, von dem Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichneter Vollmacht, die zusammen mit dieser Urkunde bei der Registrierungsbehörde eingereicht wird, und

NEWSHELF 1072 (PROPRIETARY) LIMITED (TO BE RENAMED CREDIT SUISSE SPECIALISED FINANCE (SOUTH AFRICA) OR SUCH OTHER NAME ACCEPTABLE TO THE SOUTH AFRICAN REGISTRAR OF COMPANIES), eine nach südafrikanischem Recht gegründete, beschränkt haftende Gesellschaft (company with limited liability), eingetragen unter 2010/018676/07 mit Sitz 150 West Street, Sandown, Sandton, 2196, Südafrika ("CSSF"),

vertreten durch Françoise SCHROEDER, Avocat à la Cour, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund privatrechtlicher, am 30. November 2010 in Guernsey von dem Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichneter Vollmacht, die zusammen mit dieser Urkunde bei der Registrierungsbehörde eingereicht wird; und

CS AG und CSSF sind die Gesellschafter der CREDIT SUISSE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.À.R.L., einer société à responsabilité limitée (eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung) nach dem Recht von Luxemburg mit Sitz 1, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter B 142.990, gegründet nach einer von Me Martine Schaeffer, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg am 10. November 2008 errichteten und am 2. Dezember 2008 in dem Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 2879 (Amtsblatt C) veröffentlichten Urkunde ("Gesellschaft"):

Die Gesellschafter erklärten, dass sie alle 500.100 Anteile halten, das gesamte Kapital der Gesellschaft ausmachen und ersuchten den Notar um folgende Beurkundung:

### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter haben beschlossen, die nachfolgenden Klassen von PESCs am Kapital der Gesellschaft zu schaffen, die mit den in der Satzung der Gesellschaft aufgeführten Rechten und Pflichten verbunden sind:

- PESCs der Klasse A206 ("Klasse A206");
- PESCs der Klasse A208 ("Klasse A208");
- PESCs der Klasse A209 ("Klasse A209");
- PESCs der Klasse A1001 ("Klasse A1001");
- PESCs der Klasse A301 ("Klasse A301");
- PESCs der Klasse A302 ("Klasse A302");
- PESCs der Klasse A303 ("Klasse A303");
- PESCs der Klasse A304 ("Klasse A304");
- PESCs der Klasse A901 ("Klasse A901");
- PESCs der Klasse A901.05 ("Klasse A901.05");
- PESCs der Klasse A901.06 ("Klasse A901.06").

### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter haben die Erhöhung des Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag von fünfmillionensiebenhundertachtundsechzigtausendfünfhundertsechs Südafrikanische Rand (ZAR 5 768 506) von derzeit fünfhunderttausendeinhundert Südafrikanische Rand (ZAR 500 100) auf sechsmillionen-zweihundertachtundsechzigtausendsechshundertsechs Rand (ZAR 6 268 606) beschlossen durch Ausgabe ("PESCs Ausgabe") von:

i. fünfhunderttausend (500 000) PESCs der Klasse A206 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von vierhundertneunundneunzigmillionenfünfhunderttausend Südafrikanische Rand (ZAR 499 500 000);

ii. fünfhunderttausend (500 000) PESCs der Klasse A208 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von vierhundertneunundneunzigmillionenfünfhunderttausend Südafrikanische Rand (ZAR 499.950.000);

iii. zweihundertachtunddreissigtausend (238 000) PESCs der Klasse A209 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von zweihundertsiebenunddreissigmillionensiebenhundertzweiundsechzigtausend Südafrikanische Rand (ZAR 237 762 000);



iv. sechshundertachtzigtausendachthundertsechzehn (680 816) PESCs der Klasse A1001 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von sechshundertachtzigmillionen einhundertfünfunddreissigtausendeinhundertvierundachtzig Südafrikanische Rand (ZAR 680 135 184);

v. vierhundertneunundneunzigtausend sechshundertneunzig (499 690) PESCs der Klasse A301 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von vierhundertneunundneunzigmillioneneinhundertneunzigtausenddreihundertzehn Südafrikanische Rand (ZAR 499 190 310);

vi. fünfhunderttausend (500 000) PESCs der Klasse A302 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von vierhundertneunundneunzigmillionenfünfhunderttausend Südafrikanische Rand (ZAR 499 500 000);

vii. sechshunderttausend (600 000) PESCs der Klasse A303 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von fünfhundertneunundneunzigmillionenvierhunderttausend Südafrikanische Rand (ZAR 599 400 000);

viii. vierhunderttausend (400 000) PESCs der Klasse A304 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von dreihundertneunundneunzigmillionensechshunderttausend Südafrikanische Rand (ZAR 399 600 000);

ix. einmillioneneinhunderttausend (1 100 000) PESCs der Klasse A901 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von einermilliardeaneunundneunzigmillionenachthundertneunzigtausend Südafrikanische Rand (ZAR 1 098 900 000);

x. zweihunderttausend (200 000) PESCs der Klasse A901.05 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von einhundertneunundneunzigmillionenachthunderttausend Südafrikanische Rand (ZAR 199 800 000); und

xi. fünfhundertfünfzigtausend (550 000) PESCs der Klasse A901.06 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von fünfhundertneunundvierzigmillionen vierhundertfünfzigtausend Südafrikanische Rand (ZAR 549 450 000).

FERNER IST ERSCIENEN

CREDIT SUISSE FIRST BOSTON FINANCE (PROPRIETARY) LIMITED, eine nach südafrikanischem Recht gegründete, beschränkt haftende Gesellschaft (company with limited liability) eingetragen unter 2003/029553/07 mit Sitz 27<sup>th</sup> Floor, LG Building, 1 Thibault Square, Kapstadt, Südafrika, 8001 ("CSFBF"),

vertreten durch Marianne BERNOU, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund privatrechtlicher, am 30. November 2010 in Guernsey von dem Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichneter Vollmachten, die zusammen mit dieser Urkunde bei der Registrierungsbehörde eingereicht wird.

CSFBF erklärte, die folgenden Klassen von PESCs über einen Gesamtbetrag von fünfmilliardensebenhundertachtundsechzigmillionenfünfhundertsechstausend (5 768 506 000) Südafrikanische Rand zu zeichnen, was von den Gesellschaftern angenommen wurde:

i. fünfhunderttausend (500 000) PESCs der Klasse A206 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von vierhundertneunundneunzigmillionenfünfhunderttausend Südafrikanische Rand (ZAR 499 500 000);

ii. fünfhunderttausend (500 000) PESCs der Klasse A208 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von vierhundertneunundneunzigmillionenfünfhunderttausend Südafrikanische Rand (ZAR 499.950.000);

iii. zweihundertachtunddreissigtausend (238 000) PESCs der Klasse A209 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von zweihundertsiebenunddreissigmillionensebenhundertzweiundsechzigtausend Südafrikanische Rand (ZAR 237 762 000);

iv. sechshundertachtzigtausendachthundertsechzehn (680 816) PESCs der Klasse A1001 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von sechshundertachtzigmillionen einhundertfünfunddreissigtausendeinhundertvierundachtzig Südafrikanische Rand (ZAR 680 135 184);

v. vierhundertneunundneunzigtausend sechshundertneunzig (499 690) PESCs der Klasse A301 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von vierhundertneunundneunzigmillioneneinhundertneunzigtausenddreihundertzehn Südafrikanische Rand (ZAR 499 190 310);

vi. fünfhunderttausend (500 000) PESCs der Klasse A302 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von vierhundertneunundneunzigmillionenfünfhunderttausend Südafrikanische Rand (ZAR 499 500 000);

vii. sechshunderttausend (600 000) PESCs der Klasse A303 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von fünfhundertneunundneunzigmillionenvierhunderttausend Südafrikanische Rand (ZAR 599 400 000);

viii. vierhunderttausend (400 000) PESCs der Klasse A304 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von dreihundertneunundneunzigmillionensechshunderttausend Südafrikanische Rand (ZAR 399 600 000);

ix. einemillioneinhunderttausend (1 100 000) PESCs der Klasse A901 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von einemilliardeachtundneunzigmillionenneunhunderttausend Südafrikanische Rand (ZAR 1 098 900 000);

x. zweihunderttausend (200 000) PESCs der Klasse A901.05 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von einhundertneunundneunzigmillionenachthunderttausend Südafrikanische Rand (ZAR 199 800 000); und

xi. fünfhundertfünfzigtausend (550 000) PESCs der Klasse A901.06 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von fünfhundertneunundvierzigmillionenvierhundertfünfzigtausend Südafrikanische Rand (ZAR 549 450 000)

und vollumfänglich durch eine Sacheinlage ("Einlage") bestehend aus einem bestimmten sofort zahlbaren von CSFBF gegenüber der Gesellschaft gehaltenen Baranspruch über einen Betrag von fünfmilliardensiebenhundertachtundsechzigmillionenfünfhundertsechstausend Südafrikanische Rand (ZAR 5 768 506 000) einzuzahlen und ein Aufgeld in Höhe von fünfmilliardensiebenhundertzweiundsechzigmillionensiebenhundertundsiebennunddreissigtausendvierhundertvierundneunzig Südafrikanische Rand (ZAR 5 762 737 494) zu zahlen, der den Aufgeldrücklagen der Gesellschaft zuzuführen und frei verteilungsfähig ist.

Die die Einlage vornehmende CSFBF erklärte, dass:

- (a) sie alleinige rechtliche und wirtschaftliche Inhaberin des Anspruchs ist;
- (b) sie über die Rechtsfähigkeit verfügt, den Anspruch an die Gesellschaft zu übertragen;
- (c) der Anspruch frei ist von jeglicher Hypothek, Belastung, Verpfändung, Pfandrecht, Option, Einschränkung, Vorkaufrecht, Rechte Dritter oder Interesse, sonstiger Belastung oder sonstigen Sicherheitsinteressen jeder Art, oder einem anderen Typ von bevorzugter Anordnung, die ähnliche Wirkung hat; und
- (d) alle weiteren Formalitäten im Großherzogtum Luxemburg und in jedem relevanten Land ausgeführt werden sollen, um die Übertragung des Anspruchs auf die Gesellschaft ordnungsgemäß zu formalisieren und sie überall und gegenüber jedem Dritten wirksam zu machen.

Der Wert der Einlage beträgt fünfmilliardensiebenhundertachtundsechzigmillionenfünfhundertsechstausend Südafrikanische Rand (ZAR 5 768 506 000). Bestand und Wert der Einlage wurden dem Notar über die Zwischenkonten der Gesellschaft zum 30. November 2010 und durch Vorlage eines Berichts der Geschäftsführer der Gesellschaft vom 30. November 2010 nachgewiesen; die Geschäftsführer bestätigen laut dem mit der vorliegenden Urkunde verbundenen Bericht, dass sie im Vorfeld über den Umfang ihrer Verantwortung informiert wurden und als Geschäftsführer der den vorstehenden eingelegten Anspruch schuldenden Gesellschaft rechtlich gebunden und ausdrücklich mit den darin enthaltenen Angaben und der Bewertung einverstanden sind, und bestätigen die Gültigkeit der Zeichnung und Zahlung. Alle Befugnisse für die Vornahme der Eintragungen im Gesellschafterregister werden auf jeden Geschäftsführer der Gesellschaft übertragen.

#### *Dritter Berschluss*

Die Gesellschafter haben die Änderung des Gesellschaftskapitals und die Änderung der Ziffer 5.2 der Satzung wie folgt beschlossen:

" **5.2.** Das Kapital beträgt sechsmillionenzweihundertachtundsechzigtausendsechshundertsechs Südafrikanische Rand (ZAR 6 268 606), aufgeteilt in hundert (100) Stammanteile, fünfhunderttausend (500.000) Vorzugsanteile der Klasse B, mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und in die folgende Klasse PESCs für einen gesamten Betrag von funfmillionensiebenhundertachtundsechzigtausendfunfhundersechs (5 768 506):

i. fünfhunderttausend (500 000) PESCs der Klasse A206 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1);

ii. fünfhunderttausend (500 000) PESCs der Klasse A208 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1);

iii. zweihundertachtunddreissigtausend (238 000) PESCs der Klasse A209 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1);

iv. sechshundertachtzigtausendachthundertsechzehn (680 816) PESCs der Klasse A1001 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1);

v. vierhundertneunundneunzigtausend sechshundertneunzig (499 690) PESCs der Klasse A301 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1);

vi. fünfhunderttausend (500 000) PESCs der Klasse A302 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1);

vii. sechshunderttausend (600 000) PESCs der Klasse A303 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1) und einem Aufgeld von fünfhundertneunundneunzigmillionenvierhunderttausend Südafrikanische Rand (ZAR 599 400 000);

viii. vierhunderttausend (400 000) PESCs der Klasse A304 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1);

ix. einmillioneinhunderttausend (1 100 000) PESCs der Klasse A901 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1);

x. zweihunderttausend (200 000) PESCs der Klasse A901.05 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1); und

xi. fünfhundertfünfzigtausend (550 000) PESCs der Klasse A901.06 mit einem Wert von jeweils einem Südafrikanischen Rand (ZAR 1)."

*Bewertung und Kosten*

Das Kapital wird auf EUR 625.306.050 (Umrechnungskurs am 1. Dezember 2010: ZAR 1,- = EUR 0,1084) veranschlagt.

Die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde zu tragenden Aufwendungen, Kosten Vergütungen oder Gebühren gleich in welcher Form werden auf ca. EUR 5.000,- veranschlagt.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxemburg zu dem eingangs genannten Datum ausgefertigt.

Nachdem die Urkunde den Erschienenen vorgelesen worden war, unterzeichneten die besagten Erschienenen gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Originalurkunde.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass diese Urkunde auf Verlangen der vorstehend genannten Erschienenen in englischer Sprache verfasst ist, und dem englischen Text noch eine deutsche Übersetzung folgt. Auf Wunsch der Erschienenen hat im Falle von Widersprüchen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung Vorrang.

Signé: F. SCHROEDER, M. BERNOU; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54738. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 17. Dezember 2010.

Référence de publication: 2011011354/367.

(110013302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

**Maphilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 78.698.

*Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9 février 2011*

L'actionnaire est présent.

L'administrateur a pris la décision suivante:

L'administrateur décide:

- de transférer le siège social de la société du 62, Route de Luxembourg L - 4760 PET ANGE au 165A, Route de Longwy L - 4751 PETANGE.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

MAPHILUX S.A.

Monsieur Thierry MANCIA

Administrateur

Référence de publication: 2011029604/18.

(110034643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

**MB Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.660.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011:*

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 25 février 2011.

- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 25 février 2011.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2011029605/16.

(110034974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Mitotech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.129.

—  
Par décision du Conseil d'administration prise par voie circulaire, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société (catégorie B) représentée par Madame Marie BOURLOND,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société (catégorie B) représentée par Monsieur Guy KETTMANN,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,  
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

*Pour: MITOTECH S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Mireille Wagner

Référence de publication: 2011029606/23.

(110034641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Nomura Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 32.921.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Nomura Bank (Luxembourg) S.A. qui s'est tenue le 14 Février 2011 à Luxembourg, il a été décidé:

- de nommer M. Hajime USUKI, ayant son adresse professionnelle au Bâtiment A, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, en qualité d'administrateur avec effet au 14 Février 2011 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Fait à Luxembourg, le 17 Février 2011.

Didier VAN KRIEKINGE

*Company Secretary*

Référence de publication: 2011029611/16.

(110034939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**New Village Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.557.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 février 2011*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Régis Léoni, Frédéric Adam et Roland Delétraz en qualité d'administrateurs pour le ternie d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,

2. de réélire KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 25 février 2011.  
 Pour NEW VILLAGE FUND  
 BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.  
 Agent Domiciliaire  
 Marc-André BECHET / Valérie GLANE  
 Directeur / Attaché principal

Référence de publication: 2011029610/19.

(110034784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

**ConvaTec Healthcare E S.A., Société Anonyme,  
 (anc. Crystal Aqua S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
 R.C.S. Luxembourg B 155.248.

In the year two thousand ten, on the third of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ConvaTec Healthcare D S.à r.l. (hereinafter the "Sole Shareholder"), a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company register under number B 138555,

here represented by Pierre-Yves Genot, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 2 December 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of Crystal Aqua S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155248 and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated pursuant to a deed of Maître Carlos Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 23 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2194 of 15 October 2010 (hereinafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company from "Crystal Aqua S.A." to "ConvaTec Healthcare E S.A."

*Second resolution*

As a consequence of the above mentioned resolution, article 2 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is ConvaTec Healthcare E S.A."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to modify the corporate object of the Company by amending article 3 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures and certificates, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services,

bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 969,000) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to an amount of one million euro (EUR 1,000,000) through the issuance of nine hundred sixty-nine thousand (969,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The newly issued shares shall hereinafter collectively be referred to as the "New Shares".

#### *Subscription and Payment*

All the New Shares have been subscribed by the sole shareholder, ConvaTec Healthcare D S.à r.l., prenamed, at a total subscription price of nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 969,000) which shall be allocated to the share capital of the Company.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in cash so that the total amount of nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 969,000) is at the disposal of the Company as it has been proven to the undersigned notary.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the above mentioned resolution, article 7 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 7.** The Company's issued share capital is set at one million euro (EUR 1,000,000), represented by one million (1,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders or a decision of the sole shareholder, as the case may be, adopted under the conditions required for the amendment of the Articles."

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 19 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 19.** The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprise), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor or independent auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) or the independent auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of article 26 of the law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies, and the accounting and annual accounts of companies are met, the supervision of the Company shall only be entrusted to one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprise)."

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to remove Eurofid S.à r.l. as statutory auditor of the Company with immediate effect and to grant full discharge to Eurofid S.à r.l. for the exercise of his mandate.

The Sole Shareholder further resolves to appoint with immediate effect as independent auditor (réviseur d'entreprises) of the Company, Deloitte S.A., a société anonyme, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 67895.

The mandate of the independent auditor (réviseur d'entreprises) shall end at the general meeting of the shareholders of the Company called to approve the accounts of the financial year ended as of 31 December 2010.

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to remove with immediate effect Mr. Laurent Ricci, Mr. Franck Doineau and Mrs. Yannick Poos from their respective mandate as director of the Company and to grant them full discharge for the exercise of their respective mandate.

The Sole Shareholder further resolves to appoint the following persons as directors of the Company with immediate effect:

- Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre (France) on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne (Belgium) on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mrs Pascale Nutz, chartered accountant, born in Douarnenez (France) on July 7, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The mandate of the directors shall end at the general meeting of the shareholders of the Company called to approve the accounts of the financial year ended as of 31 December 2010.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Absorbing Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to about two thousand two hundred euro (€ 2,200,-).

#### *Declaration*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trois décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

ConvaTec Healthcare D S.à r.l. (ci-après, l' "Associé Unique"), une société constituée et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 138555.

dûment représenté par Pierre-Yves Genot, avocat, en vertu d'une procuration signée au Luxembourg le 2 décembre 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant qu'associée unique de Crystal Aqua S.A., une société anonyme, constituée et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 155248 et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte reçu du notaire Carlos Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2194, du 15 octobre 2010 (ci-après, la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société "Crystal Aqua S.A." en "ConvaTec Healthcare E S.A.".

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'article 2 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante

" **Art. 2.** La dénomination de la Société sera "ConvaTec Healthcare E S.A."."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de changer l'objet social de la Société en modifiant l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute

société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des suretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents et (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription de risques, des contrats de crédits, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garanties, des contrats de facilité de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrat créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par l'émission de neuf cent soixante-neuf mille (969.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions nouvellement émises seront ci-après nommés "Actions Nouvelles".

#### *Souscription et libération*

L'intégralité des Actions Nouvelles ont été souscrites par l'associé unique, ConvaTec Healthcare D S.à r.l., prénommé, pour un montant total de neuf cent soixante-neuf mille euro (EUR 969.000) entièrement alloué au capital social de la Société.

Les nouvelles parts sociales ainsi souscrites ont été payées en espèces par le souscripteur de sorte que le montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000) est à la disposition de la Société, comme il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Cinquième résolution*

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social est fixé à un million d'euro (EUR 1.000.000), représenté par un million (1.000.000) actions d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts."

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 19.** La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire ou réviseur d'entreprises sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) ou des réviseur(s) d'entreprises et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) ou des réviseur(s) d'entreprises pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 26 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre du commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises seront atteints, la Société ne pourra confier le contrôle de ses comptes annuels qu'à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises."

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de révoquer Eurofid S.à r.l. comme commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et d'accorder décharge à Eurofid S.à r.l. pour l'exercice de son mandat.

L'Associé Unique décide ensuite de nommer avec effet immédiat comme réviseur d'entreprises de la Société, Deloitte S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré auprès du registre des sociétés et du commerce sous le numéro B 67895.

Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires de la Société convoquée pour approuver les comptes annuels pour l'année sociale se finissant le 31 décembre 2010.



### Huitième résolution

L'Associé Unique décide de révoquer avec effet immédiat M Laurent Ricci, M Franck Doineau and Mme Yannick Poos de leur mandat respectif d'administrateur de la Société et de leur donner décharge pour l'exercice respectif de leur mandat.

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes comme administrateurs de la Société:

- Mme Noëlla Antoine, comptable, né à Saint-Pierre (France) le 11 janvier 1969, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mme Ingrid Moinet, comptable, né à Bastogne (Belgique) le 5 décembre 1975, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- Mme Pascale Nutz, comptable, né à Douarnenez (France) le 7 juillet 1969, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires de la Société convoquée pour approuver les comptes annuels pour l'année sociale se finissant le 31 décembre 2010.

### Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société Absorbante et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Genot, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15596. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011010639/237.

(110012141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

---

### **Or-ICB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 109.233.

### *Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011:*

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 25 février 2011.

- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 25 février 2011.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2011029612/16.

(110034966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Ostregion Holdinggesellschaft Nr. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 118.736.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011:*

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 25 février 2011.

- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 25 février 2011.

*Pour le conseil de gérance*

Signatures

Référence de publication: 2011029613/17.

(110034953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Ostregion Investmentgesellschaft Nr. 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 118.737.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011:*

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 25 février 2011.

- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 25 février 2011.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2011029614/16.

(110034960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Compagnie Financière Van Wittenberge et Fils SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,**

**(anc. Compagnie Financière Van Wittenberge et Fils).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 29.645.

—  
L'an deux mille dix, le deux décembre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "COMPAGNIE FINANCIERE VAN WITTENBERGE ET FILS", ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29.645, constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 103 du 18 avril 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 5 mai 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 711 du 30 septembre 2000.

L'assemblée est ouverte à 15.10 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société en "COMPAGNIE FINANCIERE VAN WITTENBERGE FILS SPF";
2. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1;
3. Modification de l'article 4 concernant l'objet social pour conférer à la société le statut d'une "Société de Gestion de Patrimoine Familial";
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en "COMPAGNIE FINANCIERE VAN WITTENBERGE ET FILS SPF".

*Troisième résolution:*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 1, 4 et 15 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "COMPAGNIE FINANCIERE VAN WITTENBERGE ET FILS SPF".

La société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF)."

" **Art. 4**. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

" **Art. 15**. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SCHILL, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2010. LAC/2010/55058. Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011011149/87.

(110012341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

---

**Office Park Findel F4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.489.

Durch die außerordentliche Generalversammlung der OFFICE PARK FINDEL F4 S.A. am 1. Februar 2011 wurde Frau Cathrin Schwartz mit Wirkung zum 1. Februar 2011 zum Verwaltungsratsmitglied bestellt. Die Amtszeit endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013, die über den Jahresabschluss 2012 beschließt. Die Berufsadresse von Frau Cathrin Schwartz ist Caffamacherreihe 8, D-20355 Hamburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OFFICE PARK FINDEL F4 S.A.

Maria Löwenbrück / Andreas Giel

Référence de publication: 2011029615/14.

(110034763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Oper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 128.949.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011:*

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 25 février 2011.

- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 25 février 2011.

*Pour le conseil de gérance*

Signatures

Référence de publication: 2011029616/17.

(110034987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Penta CLO 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.750.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011:*

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 25 février 2011.

- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 25 février 2011.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2011029617/16.

(110035095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

**DB Valoren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.392.885.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.379.

Im Jahre zweitausendzehn, am einundzwanzigsten Dezember,

erschien vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit mit Amtssitz in Luxemburg,

Deutsche Bank A.G., eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter Nummer HRB 30 000 (die „Gesellschafterin“),

vertreten durch Herrn Jean-Paul SPANG, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht, erteilt in Frankfurt am Main am 17. Dezember 2010.

Die Gesellschafterin, vertreten wie oben erwähnt, hat den Notar aufgefordert, Folgendes festzuhalten.

Die Gesellschafterin ist die Alleingesellschafterin der unter dem Namen DB Valoren S.à r.l. und unter Nummer B-111.379 in das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragenen Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet durch notarielle Urkunde des amtierenden Notars vom 13. Oktober 2005, die im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 260 vom 4. Februar 2006 veröffentlicht worden ist, mit Gesellschaftssitz in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, und einem Stammkapital von sieben Milliarden neunhundertneununddreißig Millionen fünfundzwanzigtausend fünfhundert Euro (EUR 7.939.025.500,-) (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft ist zuletzt abgeändert worden gemäß notarieller Urkunde des amtierenden Notars vom 30. August 2010, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2278 vom 26. Oktober 2010.

Die Gesellschafterin erklärt, ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu

*Tagesordnung*

1 Herabsetzung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von drei Milliarden fünfhundertsechundvierzig Millionen einhundertvierzigtausendfünfhundert Euro (EUR 3.546.140.500,-), um das bestehende Kapital von sieben Milliarden neunhundertneununddreißig Millionen fünfundzwanzigtausendfünfhundert Euro (EUR 7.939.025.500,-), eingeteilt in sechs Millionen dreihundertsechundsechzigtausendfünfhundert (6.366.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert in Höhe von jeweils eintausendzweihundertsiebenundvierzig Euro (EUR 1.247,-) auf vier Milliarden dreihundertzweiundneunzig Millionen achthundertfünfundachtzigtausend Euro (EUR 4.392.885.000,-), eingeteilt in sechs Millionen dreihundertsechundsechzigtausendfünfhundert (6.366.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils sechshundertneunzig Euro (EUR 690,-) zu verringern, und zwar mittels Reduzierung des Nennwertes jedes Gesellschaftsanteils von seinem derzeitigen Betrag in Höhe eintausendzweihundertsiebenundvierzig Euro (EUR 1.247,-) auf sechshundertneunzig Euro (EUR 690,-) und Auszahlung des Ertrages aus dieser Kapitalherabsetzung an die Gesellschafterin

2 Abänderung von Artikel 5, Absatz 1, der Satzung der Gesellschaft, entsprechend den gemäß Tagesordnungspunkt 1) gefassten Beschlüssen.

3 Erteilung von Vollmachten an das Geschäftsführungsgremium zwecks Umsetzung der unter Tagesordnungspunkt 1) gefassten Beschlüsse.

4 Verschiedenes.

Die Gesellschafterin forderte daraufhin den amtierenden Notar dazu auf, Folgendes festzuhalten:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafterin beschließt die Herabsetzung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von drei Milliarden fünfhundertsechundvierzig Millionen einhundertvierzigtausendfünfhundert Euro (EUR 3.546.140.500,-), um das bestehende Kapital von sieben Milliarden neunhundertneununddreißig Millionen fünfundzwanzigtausendfünfhundert Euro (EUR 7.939.025.500,-), eingeteilt in sechs Millionen dreihundertsechundsechzigtausendfünfhundert (6.366.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert in Höhe von jeweils eintausendzweihundertsiebenundvierzig Euro (EUR 1.247,-) auf vier Milliarden dreihundertzweiundneunzig Millionen achthundertfünfundachtzigtausend Euro (EUR 4.392.885.000,-), eingeteilt in sechs Millionen dreihundertsechundsechzigtausendfünfhundert (6.366.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils sechshundertneunzig Euro (EUR 690,-) zu verringern, und zwar mittels Reduzierung des Nennwertes jedes Gesellschaftsanteils von seinem derzeitigen Betrag in Höhe eintausendzweihundertsiebenundvierzig Euro

(EUR 1.247,-) auf sechshundertneunzig Euro (EUR 690,-). Die Gesellschafterin beschließt außerdem, dass der Ertrag aus dieser Kapitalherabsetzung an die Gesellschafterin ausgezahlt wird.

#### Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt infolge des obigen ersten Beschlusses, Artikel 5, Absatz 1, des Gesellschaftsvertrags wie folgt abzuändern:

« **Art. 5. Stammkapital.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt vier Milliarden dreihundertzweiundneunzig Millionen achthundertfünfundachtzigtausend Euro (EUR 4.392.885.000,-) und ist in sechs Millionen dreihundertsechundsechzigtausendfünfhundert (6.366.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils sechshundertneunzig Euro (EUR 690,-) eingeteilt, die sämtlich vollständig eingezahlt sind.»

#### Dritter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt, dem Geschäftsführungsgremium der Gesellschaft Vollmacht zur Umsetzung der vorangehenden Beschlüsse zu erteilen. Das Geschäftsführungsgremium ist dazu ermächtigt, alle mit dieser Kapitalherabsetzung verbundenen notwendigen oder sachdienlichen Maßnahmen zu treffen.

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf eintausendachthundert Euro (EUR 1.800) geschätzt.

Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde durch den Notar gegenüber dem ihm nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Vertreter der erschienenen Gesellschafterin, hat derselbe diese Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J.-P. SPANG, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57980. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FUER GLEICHLTAUDENDE AUSFERTIGUNG, Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 18. Januar 2011.

Référence de publication: 2011010685/79.

(110012465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

#### **Polar Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 154.371.

#### *Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates zum 31. Januar 2011*

Der Verwaltungsrat beschließt folgende Änderung im Verwaltungsrat: Mit Wirkung zum 1. Januar 2011 ist Frau Dorothee Wetzlar aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden.

Mit Wirkung zum 1. Januar 2011 wurde Frau Silvia Wagner in den Verwaltungsrat aufgenommen.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat ab dem 1. Januar 2011 bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2011 wie folgt zusammen:

- Klaus - Michael Vogel (Vorsitzender)  
(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)
- Manfred Bauer  
(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)
- Silvia Wagner  
(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)
- Michael Koschatzki  
(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2011029618/24.

(110034668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

**Parworld, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.384.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de M. Philippe Marchessaux en tant que Président et membre du Conseil d'Administration de Parworld en date du 9 avril 2010.

Le Conseil d'Administration a décidé:

- de coopter M. Marnix Arickx en remplacement de M. Philippe Marchessaux en tant que membre du Conseil d'Administration de Parworld avec effet au 29 juillet 2010;
- de nommer M. Marc Raynaud en remplacement de M. Philippe Marchessaux en tant que Président du Conseil d'Administration de Parworld avec effet au 29 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour PARWORLD

Claire Collet-Lambert

Secrétaire Général

Référence de publication: 2011029620/19.

(110034817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Perus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.425.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011:*

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 25 février 2011.

- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 25 février 2011.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2011029621/17.

(110034992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Virginia Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7339 Steinsel, 1, rue des Vergers.

R.C.S. Luxembourg B 158.224.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le six janvier.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- Monsieur Sergio Augusto VEIGA, chauffeur, né à Carrazeda de Ansiaes (Portugal), le 4 septembre 1972, demeurant à L-7339 Steinsel, 1, rue des Vergers,

2.- Madame Virginia Maria DOS SANTOS VITORINO, épouse VEIGA, salariée communale, née à Vila Flor (Portugal), le 25 novembre 1967, demeurant à L-7339 Steinsel, 1, rue des Vergers,

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "VIRGINIA GROUP S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Steinsel.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration, ainsi que l'organisation de manifestations événementielles et culturelles.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.



Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Sergio Augusto VEIGA prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Madame Virginia Maria DOS SANTOS VITORINO, prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

Pour tout engagement généralement quelconque ne dépassant pas un montant de deux mille euros (EUR 2.000,00), la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

3.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Sergio Augusto VEIGA, prénommé, gérant technique,

b) Madame Virginia Maria DOS SANTOS VITORINO, prénommée, gérante administrative.

4.- Le siège social est fixé à L-7339 Steinsel, 1, rue des Vergers.

#### *Remarque*

Le notaire instrumentaire a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

### Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. A. Veiga, V. M. Dos Santos Vitorino, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1305. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011725/137.

(110012995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

#### **Perus 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.423.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011:*

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 25 février 2011.

- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 25 février 2011.

*Pour le conseil de gérance*

Signatures

Référence de publication: 2011029622/17.

(110035065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

#### **Phrazer.Com, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 123.039.

Par décision de la gérance, le siège social de la société est établi au 39, avenue de la Gare. L-1611. Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2011.

*Pour la société Phrazer.com sàrl*

MEIMOUN Didier Meyer

*Gérant*

Référence de publication: 2011029623/12.

(110035141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

#### **HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.640.379,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 154.832.

In the year two thousand and ten on the seventh of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Edmond Reuter, L5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142088, and

2. HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149698,

both here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given respectively on December 6, 2010.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154832, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of July 30, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2044 of September 30, 2010, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of October 20, 2010, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

III. The Company's share capital is set at thirty-eight thousand seventy-five Euro (EUR 38.075,00) represented by thirty-eight thousand seventy-five (38.075) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of three million six hundred two thousand three hundred four Euro (EUR 3.602.304,00) in order to increase it from its current amount of thirty-eight thousand seventy-five Euro (EUR 38.075,00) to three million six hundred forty thousand three hundred seventy-nine Euro (EUR 3.640.379,00), by the creation and issuance of three million six hundred two thousand three hundred four (3.602.304) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription and full payment of three million sixty-seven thousand six hundred twenty-six (3.067.626) shares for a total subscription price of three million sixty-seven thousand six hundred twenty-six Euro (EUR 3.067.626,00) by HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., by payment in cash in the same amount;

3. Subscription and full payment of five hundred thirty-four thousand six hundred seventy-eight (534.678) shares for a total subscription price of five hundred thirty-four thousand six hundred seventy-eight Euro (EUR 534.678,00) by HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., by payment in cash in the same amount;

4. Amendment of the first paragraph of the article 6 of the Company's bylaws, so that it reads:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at three million six hundred forty thousand three hundred seventy-nine Euro (EUR 3.640.379,00) represented by three million six hundred forty thousand three hundred seventy-nine (3.640.379) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the Company's share capital to the extent of three million six hundred two thousand three hundred four Euro (EUR 3.602.304,00) to raise it from its present amount of thirty-eight thousand and seventy-five Euro (EUR 38.075,00) to three million six hundred forty thousand three hundred seventy-nine Euro (EUR 3.640.379,00), by creation and issuance of three million six hundred two thousand three hundred four (3.602.304) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for three million sixty-seven thousand six hundred twenty-six (3.067.626) new shares and fully pays them up in the nominal amount of three million sixty-seven thousand six hundred twenty-six Euro (EUR 3.067.626,00) by a contribution in cash in the same amount; and

HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for five hundred thirty-four thousand six hundred seventy-eight (534.678) new shares and fully pays them up in the nominal amount of

five hundred thirty-four thousand six hundred seventy-eight Euro (EUR 534.678,00) by a contribution in cash in the same amount.

The total amount of three million six hundred two thousand three hundred four Euro (EUR 3.602.304,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Second resolution*

Following the above increase of the share capital, the meeting resolves to amend the first paragraph of the article 6 of the Company's bylaws in order to read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at three million six hundred forty thousand three hundred seventy-nine Euro (EUR 3.640.379,00) represented by three million six hundred forty thousand three hundred seventy-nine (3.640.379) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand Euro (EUR 3.000,00).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1. HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142088, et

2. HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149698,

toutes les deux ici représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données respectivement le 6 décembre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l." (ci-après, la Société), avec siège social au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154832, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2044, en date du 30 septembre 2010, et dont les statuts ont modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 20 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le capital social de la Société est fixé à trente-huit mille soixante-quinze Euro (EUR 38.075,00) représenté par trente-huit mille soixante-quinze (38.075) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions six cent deux mille trois cent quatre Euro (EUR 3.602.304,00) pour le porter de son montant actuel de trente-huit mille soixante-quinze Euro (EUR 38.075,00) à trois millions six cent quarante mille trois cent soixante-dix-neuf Euro (EUR 3.640.379,00) par la création et l'émission

de trois millions six cent deux mille trois cent quatre (3.602.304) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Approbation de la souscription de trois millions soixante-sept mille six cent vingt-six (3.067.626) parts sociales et du paiement du prix total de souscription de trois millions soixante-sept mille six cent vingt-six Euro (EUR 3.067.626,00) par HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., par paiement en numéraire du même montant;

3. Approbation de la souscription de cinq cent trente-quatre mille six cent soixante-dix-huit (534.678) parts sociales et du paiement du prix total de souscription de cinq cent trente-quatre mille six cent soixante-dix-huit Euro (EUR 534.678,00) par HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., par paiement en numéraire du même montant;

4. Modification de l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société pour en adopter la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à trois millions six cent quarante mille trois cent soixante-dix-neuf Euro (EUR 3.640.379,00) représenté par trois millions six cent quarante mille trois cent soixante-dix-neuf (3.640.379) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune."

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions six cent deux mille trois cent quatre Euro (EUR 3.602.304,00) pour le porter de son montant actuel de trente-huit mille soixante-quinze Euro (EUR 38.075,00) à trois millions six cent quarante mille trois cent soixante-dix-neuf Euro (EUR 3.640.379,00) par la création et l'émission de trois millions six cent deux mille trois cent quatre (3.602.304) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

HEPP IV Luxembourg Master S.à r.l., susnommée, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux trois millions soixante-sept mille six cent vingt-six (3.067.626) parts sociales et les libère intégralement à valeur nominale d'un montant total de trois millions soixante-sept mille six cent vingt-six Euro (EUR 3.067.626,00) par un apport en numéraire du même montant; et

HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., susnommée, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux cinq cent trente-quatre mille six cent soixante-dix-huit (534.678) parts sociales et les libère intégralement à valeur nominale d'un montant total de cinq cent trente-quatre mille six cent soixante-dix-huit Euro (EUR 534.678,00) par un apport en numéraire du même montant.

Le montant total de trois millions six cent deux mille trois cent quatre Euro (EUR 3.602.304,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à trois millions six cent quarante mille trois cent soixante-dix-neuf Euro (EUR 3.640.379,00) représenté par trois millions six cent quarante mille trois cent soixante-dix-neuf (3.640.379) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille Euro (EUR 3.000,00).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16028. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011010759/174.

(110012001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

---

**Signum Luxembourg I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 87.793.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011:*

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 25 février 2011.

- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 25 février 2011.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2011029637/16.

(110034991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Steel Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.975.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011:*

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 25 février 2011.

- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 25 février 2011.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2011029638/16.

(110035104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**SB Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 115.914.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011:*

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 25 février 2011.

- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 25 février 2011.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2011029639/16.

(110035070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**DENEBOLA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Denebola).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.465.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DENEbola», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 17465, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Bascharage, en date du 9 avril 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 145 du 10 juillet 1980 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 24 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 197 du 5 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole HENOUMONT, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Changement de la dénomination de la société de «DENEbola» en «DENEbola Spf S.A.» et, en conséquence, modification de l'article 1 des statuts;
- Suppression du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;
- Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) et, en conséquence, l'article 4 aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»;

- Ajout à l'article 5 des statuts d'un 2<sup>e</sup> alinéa: "Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire." et ajout d'un 3<sup>e</sup> alinéa autorisant la société à procéder au rachat de ses propres actions;

- Introduction des dispositions légales relatives aux sociétés ayant un associé unique et modification des articles 6 et 12 des statuts afin de les adapter à l'actionnariat unique;

- Suppression à l'article 11 des statuts des mots: "la délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale";

- Modification de la date d'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le deuxième vendredi du mois de juin à 14.30 heures, et, en conséquence, modification de l'article 16 des statuts.

- Suppression à l'article 18 des statuts des mots: "sauf les restrictions imposées par la loi".

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de «DNEBOLA» en «DNEBOLA Spf S.A.», et en conséquence décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

L'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination «DNEBOLA Spf S.A.»».

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer le mot «Holding» et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding qui apparaissent dans les statuts.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de holding en "société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

L'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 5 des statuts 2<sup>e</sup> un alinéa: "Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire." et d'ajouter un 3<sup>e</sup> alinéa autorisant la société à procéder au rachat de ses propres actions.

En conséquence, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 1.686.400.-) représenté par VINGT-SEPT MILLE DEUX CENTS (27.200) actions sans désignation de valeur, nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'adapter les statuts et plus particulièrement les articles 6 et 12 des statuts aux dispositions légales relatives à l'actionnariat unique.

En conséquence des décisions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 6 et 12 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:



« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.».

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la seule signature de l'administrateur unique ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. En cas de pluralité d'administrateurs, la signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.».

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de supprimer à l'article 11 les mots «la délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale».

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le Conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.».

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le deuxième vendredi du mois de juin à 14.30 heures.

En conséquence, l'article 16 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 14.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.».

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de supprimer à l'article 18 des statuts les mots «sauf les restrictions imposées par la loi».

En conséquence, l'article 18 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** Chaque action donne droit à une voix.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, N. HENOUMONT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2010. Relation: MER/2010/2494. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010688/146.

(110012634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

---

### **Signum Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.057.

#### *Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011:*

- Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 25 février 2011.

- Le mandat de Mme Stephanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 25 février 2011.

*Pour le conseil de gérance*

Signatures

Référence de publication: 2011029641/16.

(110034989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Selexio Management Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.113.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «SELEXIO MANAGEMENT Sarl», ayant son siège social à L-8522 BECKERICH, 6, Jos Seylerstrooss,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 148.113,

tenue en date du 31 janvier 2011, suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, enregistré à Redange/Attert en date du 4 février 2011, sous le référence RED/2011/248,

que les associés de la prédite société ont pris les résolutions suivantes:

- cession de 10 parts sociales par Monsieur Willem Lambert BAMPS, né le 9 mars 1965 à Tienen (B), demeurant à B-3300 Tienen, Pastoor Buvéstraat 19, à Monsieur Filip Eugène VANDENBOSCH, né le 21 octobre 1965 à Tienen (B), demeurant à B-3300 Tienen, 70, Broedersblok (Hak)

- Révocation avec effet au 31 janvier 2011 du gérant, à savoir Monsieur Willem BAMPS

- Nomination pour une durée indéterminée en sa qualité de gérant de la dite société de Monsieur Filip Eugène VANDENBOSCH, prénommé, avec effet au 31 janvier 2011.

Redange/Attert, le 25 février 2011.

Pour extrait conforme

Karine REUTER

*Le notaire*

Référence de publication: 2011029640/24.

(110034605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**The Kif Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.624.

—  
*Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010*

L'actionnaire est présent.

L'administrateur a pris la décision suivante:

L'administrateur décide:

- de transférer le siège social de la société du 62, Route de Luxembourg L - 4760 PETANGE au 165A, Route de Longwy L - 4751 PETANGE.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

THE KIF COMPANY S.A.

Monsieur Patrick NASSOGNE

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2011029644/18.

(110034646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**FDV Venture, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.049.

—  
In the year two thousand and ten, on the twenty-first of December,

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean-Louis Camuzat, Company's director, residing professionally in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the board of directors of FDV Venture, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of 21 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 809 of 28 May 2002 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-86.049 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 10 December 2010, not yet published,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the board of directors of the Company on 15 November 2010, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at eighty-one thousand three hundred sixty euro and fifty cents (EUR 81,360.50), divided into six thousand nine hundred fifty (6,950) Class A shares and six hundred ninety-five thousand (695,000) Class B shares, with no indication of nominal value and fully paid up.

II. That pursuant to a decision of the extraordinary general meeting of shareholders held on 10 December 2010, it has been decided (i) to reduce the share capital of the Company by a maximum amount of forty thousand two hundred seventy-seven point four seven five two four seven five euro (EUR 40,277.4752475) by cancellation of a maximum of three hundred forty-seven thousand five hundred (347,500) class B shares to be repurchased by the Company from the holders of class B shares at a purchase price of two euro seventy-nine cents (EUR 2.79) per share and to (ii) to grant all powers to the board of directors of the Company to take all required actions to complete the repurchase of class B shares, cancel the repurchased class B shares, acknowledge the share capital decrease and consequently amend the articles of incorporation of the Company

III. That three hundred forty-seven thousand five hundred (347,500) class B shares have been offered for repurchase and thereafter been accepted for repurchase by the holders of class B shares, thus triggering the cancellation of three hundred forty-seven thousand five hundred (347,500) class B shares by reduction of the share capital of the Company by an amount of forty thousand two hundred seventy-seven point four seven five two four seven five euro (EUR 40,277.4752475).

IV. That the board of directors of the Company, in its meeting of 15 November 2010, has decided to grant a special power to Mr Jean-Louis Camuzat, to represent the Company for the purpose of entering into any agreements or documents in relation with such repurchase of class B shares and subsequent share capital decrease by cancellation of the class B shares repurchased.

V. That Mr Jean-Louis Camuzat, prenamed, acting in its capacity as special attorney of the board of directors of the Company and by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the board of directors of the Company on 15 November 2010, has acknowledged and confirmed, that the share capital of the Company is reduced by an amount of forty thousand two hundred seventy-seven point four seven five two four seven five euro (EUR 40,277.4752475) by cancellation of three hundred forty-seven thousand five hundred (347,500) class B shares repurchased by the Company.

VI. That as a consequence of the above mentioned cancellation of shares, with effect as of 21 December 2010, first paragraph of article 5 of the articles of incorporation is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital. (First paragraph).** The subscribed capital of the Company is set at forty-one thousand eighty-three point zero two four seven five two four seven five two euro (EUR 41,083.0247524752) divided into six thousand nine hundred fifty (6,950) Class A shares and three hundred forty-seven thousand five hundred (347,500) Class B shares, with no indication of nominal value and each with the rights and privileges as defined herein".

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-unième jour de décembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jean-Louis Camuzat, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme mandataire spécial du conseil d'administration de FDV Venture, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 809 du 28 mai 2002 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-86.049 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 10 décembre 2010, en cours de publication au Mémorial C,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 15 novembre 2010, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt un mille trois cent soixante euros et cinquante centimes (EUR 81.360,50,-) divisé en six mille neuf cent cinquante (6,950) actions de Classe A et six cent quatre-vingt quinze mille (695.000) actions de Classe B, sans indication de valeur nominale et entièrement libérées.

II. Qu'en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 10 décembre 2010, il a été décidé de (i) réduire le capital social d'un montant maximum de quarante mille deux cent soixante dix-sept euros virgule quatre sept cinq deux quatre sept cinq (EUR 40.277,4752475) par annulation d'un maximum de trois cent quarante sept mille cinq cents (347.500) actions de classe B à racheter par la Société aux propriétaires d'actions de classe B à un prix d'achat de deux euros et soixante dix-neuf centimes (EUR 2,79) par action, et de (ii) de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société pour faire tout ce qui est nécessaire pour finaliser le rachat des actions de classe B, annuler les actions de classe B rachetées, prendre acte de la réduction de capital et, consécutivement, modifier les statuts de la Société.

III. Que trois cent quarante sept mille cinq cents (347.500) actions de classe B avaient été offertes au rachat et ont par la suite, été acceptées pour le rachat par les propriétaires d'actions de classe B, cela ayant pour conséquence l'annulation de trois cent quarante sept mille cinq cents (347.500) actions de classe B par réduction du capital social de la Société d'un montant de quarante mille deux cent soixante dix-sept euros virgule quatre sept cinq deux quatre sept cinq (EUR 40.277,4752475).

IV. Que le conseil d'administration, lors de sa réunion du 15 novembre 2010, a décidé de conférer un pouvoir spécial à Monsieur Jean-Louis Camuzat à effet de signer tous contrats ou documents en relation avec un tel rachat d'actions de classe B et la réduction de capital consécutive par annulation des actions de classe B rachetées.

V. Que Monsieur Jean-Louis Camuzat, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la Société et conformément au pouvoir qui lui a été conféré par résolutions du conseil d'administration du 15 novembre 2010 que le capital social de la Société est réduit d'un montant de quarante mille deux cent soixante dix-sept euros virgule quatre sept cinq deux quatre sept cinq (EUR 40.277,4752475), par l'annulation de trois cent quarante sept mille cinq cents (347.500) actions de classe B rachetées par la Société.

VI. Que suite à l'annulation des actions susvisées, avec effet le 21 décembre 2010, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Social. (Premier paragraphe).** La Société a un capital social souscrit de quarante et un mille quatre vingt-trois euros virgule zéro deux quatre sept cinq deux quatre sept cinq deux (EUR 41.083,0247524752) divisé en six mille neuf cent cinquante (6,950) actions de Classe A et trois cent quarante sept mille cinq cents (347.500) actions de Classe B, sans indication de valeur nominale et ayant chacune les droits et privilèges définis ci-après."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J.-L. Camuzat, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57984. Reçu: soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010722/125.

(110012723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

---

**UBS (Lux) Key Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.580.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 28 Februar 2011*

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Michael Kehl, membre du conseil d'administration Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2015.
- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration 33A avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014;
- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013;
- M. Robert Süttinger, président et membre du conseil d'administration Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

*Pour UBS (Lux) Key Selection Sicav*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinklried

*Associate Director / Executive Director*

Référence de publication: 2011029645/23.

(110035024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Whitehall Street International Repia Fund 2005, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.271.700,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.557.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 février 2011, a décidé d'accepter:

- La nomination avec effet immédiat au 2 août 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.
- La démission de Christophe Cahuzac comme gérant de la Société avec effet immédiat au 2 août 2010.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 2 août 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, Manager
- Maxime NINO, Manager

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Maxime Nino

*Gérant*

Référence de publication: 2011029646/19.

(110034935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**hop communication sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8311 Capellen, 111B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2011029651/12.

(110036443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

**Business Management Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.384.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Monsieur André DACYL, consultant en affaires, demeurant à 8832 Wilen bei Wollerau, Höh-Rohnenweg, 25, Suisse, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme BUSINESS MANAGEMENT GROUP HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 59.384,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 470 du 29 août 1997,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 08 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 619 du 29 août 1998,

dont le capital social est de SIX CENT MILLE US DOLLARS (USD 600.000,-), représenté par SIX CENTS (600) actions d'une valeur nominale de MILLE US DOLLARS (USD 1.000,-) chacune,

- que son mandant décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;
- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2010. Relation: EAC/2010/17126. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011012050/42.

(110014162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

**DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 86.435.

—  
*Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates zum 31. Januar 2011*

Der Verwaltungsrat beschließt folgende Änderung im Verwaltungsrat: Mit Wirkung zum 1. Januar 2011 ist Frau Do-rothee Wetzels aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden.

Mit Wirkung zum 1. Januar 2011 wurde Frau Silvia Wagner in den Verwaltungsrat aufgenommen.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat ab dem 1. Januar 2011 bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2011 wie folgt zusammen:

- Klaus - Michael Vogel (Vorsitzender)  
(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)
- Manfred Bauer  
(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)
- Silvia Wagner  
(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)
- Michael Koschatzki  
(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

DWS Investment S.A.  
Unterschriften  
*Verwaltungsgesellschaft*

Référence de publication: 2011029587/24.

(110034613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Airport City Cologne 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.378.

---

Par la présente, nous vous informons que Madame Marjoleine van Oort a démissionné de son poste de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.  
*Pour Vistra (Luxembourg) S.à.r.l.*  
*Société domiciliataire*  
Ivo Hemelraad / Wim Rits

Référence de publication: 2011029654/13.

(110036448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---

**Asset Backed-D S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.744.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Asset Backed-D SA*  
Caceis Bank Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011029656/12.

(110036149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---

**Ianua S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.222.

---

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente décembre

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Rémy MENEGUZ, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg "le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société GEFIMA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 4, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 75527

"le Mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 29 décembre 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1) La société IANUA S.A. ayant son siège social au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 222, a été constituée le 14 juin 2006 par acte du notaire instrumentant, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1587 du 22 août 2006;

2) Le capital social de la société IANUA S.A. s'élève à EUR 50.000,- représenté par 500 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune;

3) Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société IANUA S.A.;

4) Le Mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des parts sociales de la société IANUA S.A.;

5) Le Mandant, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société IANUA S.A.;

6) Le Mandant approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes ainsi que l'annexe, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 à ce jour;

7) Le Mandant, en tant que liquidateur, déclare que l'activité de la société IANUA S.A. a cessé, les dettes connues ont été payées ou provisionnées et qu'il est investi de tout l'actif, tout en prenant à sa charge les éventuels passifs et engagements financiers, même inconnus à ce jour, de la société dissoute dont il répondra personnellement, clôturant ainsi la liquidation;

8) Le Mandant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

9) Les livres et documents de la société IANUA S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. MENEGUZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 janvier 2011. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011014056/46.

(110017180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

**AD Consulting International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7258 Helmsange, 2, rue des Pommiers.

R.C.S. Luxembourg B 102.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signatures*

*Gérant*

Référence de publication: 2011029666/12.

(110036434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

**Automotive Sealing Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 75.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2011.

Référence de publication: 2011029663/10.

(110036286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.